

DE

Infirmier en pratique avancée

Responsables

Pr Benjamin BOUILLET, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, Endocrinologie, CHU
Dijon Bourgogne

Christelle PENNECOT-SEBIRE, PhD, Cadre Supérieur de Santé, Cadre de Santé Formatrice, Co-Responsable Master IPA, Dijon

Isabelle PEPE, MsC, Cadre de Santé, Co-Responsable Master IPA, Dijon

Présentation

Suite à la parution du décret ministériel de juillet 2018 réglementant la pratique avancée pour les infirmiers, de nouvelles prérogatives sont attribuées aux infirmiers expérimentés.

Cette formation reconnue grade master valide des compétences infirmières élargies.

Ce dispositif vise à améliorer l'accessibilité aux soins, à favoriser le suivi des patients sous la

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

coordination d'un médecin, tant en ambulatoire qu'en établissement de santé.

Comment candidater ?

Pour candidater, il faut déposer votre diplôme, CV et lettre de motivation. Votre lettre de motivation doit exposer votre projet détaillé. Il faut également joindre des engagements des équipes médicales ou paramédicales.

Le projet attendu, ainsi que les recommandations des collaboratrices ou employeurs, doit être intégré à la suite de votre lettre de motivation, dans un même pdf.

La date butoir de dépôt des dossiers est fixée au 16 juin 2024.

Les réponses vous parviendront fin juin.

Votre préinscription via le formulaire ne vaut pas engagement, votre inscription sera finalisée lors de la signature du contrat ou de la convention de formation.

Quelles sont les étapes d'inscription ?

1. Dépôt du dossier via le formulaire
2. Transmission du dossier à l'équipe pédagogique
3. Si la candidature est acceptée, envoi d'un devis au candidat
4. Dès le retour du devis renseigné dans notre service, envoi du contrat ou de la convention de formation et du dossier d'inscription
5. Finalisation de l'inscription dès le retour dans notre service du contrat ou de la convention signée de toutes les parties et du dossier d'inscription renseigné

Objectifs de la formation

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

- Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés
- Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique
- Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques

Organisation pédagogique

La formation se déroule sur deux ans.

Formation en alternance de 704 heures (60 ECTS) heures d'enseignement.

Pratique pédagogique :

- Enseignement théorique : 200 heures
- Enseignement pratique : 224 heures
- Stage : 280 heures (en continu, entre mai et août)

Formation en alternance de 848 heures (60 ECTS) heures d'enseignement.

Pratique pédagogique :

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujéti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

- Enseignement théorique : 127 heures
- Enseignement pratique : 161 heures
- Stage : 560 heures (en continu, entre février et juillet)

ATTENTION :

- Les stages ne doivent pas être effectués dans le service où vous travaillez
- Il se peut que certains stages soient réalisés hors de Dijon
- Possibilité de participer à des colloques en dehors du temps de formation

Contenu

Les modules se déroulent en présentiel.

Semestre 1 :

- UE 1 : UE Clinique
- UE 2 : UE Sciences infirmières et pratiques avancées
- UE 3 : UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie
- UE 4 : UE Langue vivante
- UE 5 : UE Méthode de travail

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

Semestre 2 :

- UE 1 : UE Clinique
- UE 2 : UE Formation et analyse des pratiques professionnelles
- UE 3 : UE Santé publique
- UE 4 : UE Recherche
- UE 5 : Stage

Semestre 3 :

- Mention Polyopathologies
 - UE 1 et UE 2 : UE Pathologies chroniques
- Mention Néphrologie
 - UE 1 et UE 2 : UE Néphrologie
- Mention Cancérologie
 - UE1 et UE 2 : UE Onco-hématologie
- Mention Santé Mentale
 - UE 1 et UE 2 : UE Santé Mentale

Tronc commun :

- UE 3 : Parcours de santé
- UE 4 : Recherche
- UE 5 : Langue vivante

Semestre 4 :

- UE 1 : Stage
- UE 2 : Mémoire

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

Public

Infirmiers diplômés d'Etat (La formation n'est accessible qu'aux personnes ayant 3 ans d'expérience en tant qu'IDE)

Validation de la formation

- Contrôles continus
- Examen terminal

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Intervenants

Pr Benjamin BOUILLET, PU-PH, Endocrinologie, CHU Dijon Bourgogne

Christelle PENNECOT- SEBIRE, PhD, Cadre Supérieur de Santé, Co-Responsable Master IPA

Isabelle PEPE, MsC, Cadre de Santé Formatrice, Co-Responsable Master IPA

Dr Catherine LEJEUNE, Maître de conférences en économie de la santé, Université de Bourgogne

Pr Edith SALES WUILLEMIN, Direction du Master Psychologie sociale Psychologie du Travail et du Laboratoire Psy-DREPI Université de Bourgogne

Suzanna PACAUT, Professeur d'anglais, Université de Bourgogne

Dr MULLER Géraldine, Praticien hospitalier, CHU Dijon Bourgogne

Pr CHAUVET-GELINIER Jean-Christophe, PU-PH, Psychiatre, CHU Dijon Bourgogne

Pr JOUANNY Pierre, PU-PH, Gériatre, CHU Dijon Bourgogne

Dr Laure FAVIER, praticien hospitalier, CGFL

Dr Marie CHAIX Marie, praticien hospitalier, CHU Dijon Bourgogne

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujéti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

Calendriers

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujéti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.